

en un temps de désolation, lors des invasions des v<sup>e</sup>-viii<sup>e</sup> siècles ou au temps des passages de barbaresques.

En somme, dans presque tous les cas ci-dessus énumérés, la localisation est identique : Notre-Dame-de-Trey se situerait au vallon de Laghet et, par conséquent, se confondrait à peu près sûrement avec la chapelle primitive de ce sanctuaire.

Mais, ici, surgit une difficulté non négligeable : le notaire place Notre-Dame-de-Trey sur le territoire de La Turbie, or Laghet appartenait à Eze, du moins cette dernière commune revendiquait-elle la propriété de ce territoire.

L'histoire, cependant, semble bien démontrer que le vallon de Laghet relevait de la tribu des Vediantii au I<sup>er</sup> siècle avant le Christ, et même auparavant. Lorsque les Celto-Ligures concédèrent aux Romains la bande littorale, celle-ci traversa le territoire de Cimiez et celui qui nous intéresse en ce moment : lorsque la province des Alpes-Maritimes fut créée (11), la voie romaine dut délimiter le terroir de Peille de celui d'Eze (habitats celui de La Turbie).

Puis viennent les Barbares et tout l'ancien diocèse de Cimiez paraît ensuite passer à l'abbé de Saint-Pons qui, plus tard, cédera ses droits seigneuriaux au consulat de Peille. Mais les Féraud d'Eze et La Turbie étendent leurs domaines également à Laghet. De là sans doute la confusion postérieure : la commune d'Eze prétendit que Laghet lui appartenait (du fait que les Féraud y percevaient des dîmes, donc y jouissaient de droits incontestables), tandis que la commune de La Turbie, scindée de celle de Peille, lui disputa toujours la propriété de ce lieu (qui en fait était bien à elle, historiquement du moins). A diverses reprises, les deux communes conclurent des accords au sujet de ce quartier ; par exemple, le 18 janvier 1483, il fut stipulé que les Turbiasques qui voudraient cultiver une terre inculte à Laghet seraient tenus de payer 5 sous à Eze et devraient travailler cette terre aussitôt, les Ezasques ne pouvant s'y opposer ; mais les Turbiasques seraient soumis à la dime ou treizième partie des récoltes ; cette convention prouve qu'en ce temps-là le *dominium* de Laghet appartenait à Eze, comme le note Bonifacy (12), mais ce fait n'impliquait nullement que le territoire ne demeurât pas aux Turbiasques, comme le soutiennent toujours ces derniers ; de là des contestations multiples suivies de procès et de conventions périodiques souvent violées.

Au début du xvii<sup>e</sup> siècle, selon l'abbé Fighiera (13), la limite de la paroisse d'Eze englobait le quartier de Praes (actuellement Spraes), donc la chapelle primitive de Notre-Dame-de-Laghet. Cependant, le 28 mars 1766, la veuve Risso, native de Villefranche, meurt au quartier Soanes et on l'ensevelit à La Turbie ; or le lieu-dit Soanes est à l'ouest de Spraes. En 1792, le 7 décembre, le curé de Roquebrune bénit dans son église paroissiale le mariage de Jean-André Barla, fils de Jean-Ange, habitant « Suones sous la juridiction spirituelle de La Turbie », avec Maria-Antonia Grana, fille de Louis-François et d'Espérance Gomez, de Roquebrune (14). En 1798, l'église de Laghet, fermée depuis plusieurs années, est déjà rouverte et confiée à des prêtres d'Eze (15), tandis que Mgr Colonna d'Istria nous dit, dans son rapport du 1<sup>er</sup> août 1806, que cette église de Laghet est indépendante du recteur de La Turbie (16). Cependant, entre 1815 et 1824 notamment, les personnes décédées à Laghet, Soanes, Spraes sont inhumées à La Turbie parce que ces quartiers relèvent toujours de cette paroisse (17).

Si j'en crois le prêtre Jacques Fighiera (18), lorsqu'il commença à s'occuper de Laghet, en 1625, les Turbiasques gardaient leurs bœufs dans la chapelle qui existait depuis longtemps déjà, donc les Turbiasques possédaient des droits sur ce lieu où l'on venait jadis en pèlerinage ; mais la dévotion s'était émoussée par suite de la transformation de l'édifice en étable — à moins que, plutôt, on ait abrité des bêtes en cette chapelle où l'on ne venait plus...

Ardoino (19) date des miracles de 1652 la célébrité de Notre-Dame-de-Laghet, mais, dit-il, « il y avait depuis longtemps dans cet endroit une antique chapelle abandonnée et environnée de ronces avec une statue de la Vierge, grossièrement sculptée en bois et abîmée par les intempéries des saisons... On a de la peine à croire au nombre merveilleux de processions venant de la Riviera, du Piémont et de la Provence qui se rendirent dès l'année suivante au sanctuaire de Laghet. Depuis le 8 septembre jusqu'au 11 décembre 1652, je trouve que les processions qui traversèrent la ville de Menton atteignirent le nombre 52. »

Il fallait, en effet, une autorisation spéciale pour traverser la Principauté ; ainsi, l'année suivante, le 6 septembre 1653, « il Vicario di Ventimiglia » demande à Jérôme de Monléon, capitaine de Menton, l'autorisation, pour les Pénitents de Pigna qui se rendent en pèlerinage à Laghet, de traverser le territoire de la Principauté ; le même jour, le capitaine de Monléon donne une autorisation de principe et informe le Prince ; le lendemain, 7 septembre, il signale à Honoré II le passage de la Contrée (20).

## CONCLUSION

Mais l'histoire de N.-D.-de-Laghet, depuis le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, est assez bien connue pour qu'il soit inutile de répéter ici ce qui en a déjà été publié ; je dépasserais d'ailleurs les limites de cet article.

Je n'ai voulu attirer l'attention que sur deux points intéressants :

1<sup>o</sup> Au xv<sup>e</sup> siècle existait déjà depuis longtemps une chapelle fréquentée par les pèlerins, dédiée à Notre-Dame de Trey et située sur le territoire de La Turbie ;

2<sup>o</sup> En 1625, la chapelle de Notre-Dame-de-Laghet faisait l'objet d'une vénération particulière — bien qu'un peu délaissée — de la part des fidèles de Monaco, La Turbie, Peille, Eze, Villefranche, etc. ; des miracles s'y produisirent en 1652 et après, d'où recrudescence de dévotion qui se développe sans cesse envers cette Vierge (276 pèlerinages officiels en 1951, par exemple) ; cette chapelle est également située — jusqu'au siècle dernier — sur le territoire de La Turbie.

En conséquence de tout ce qui précède, s'il reste à le prouver par des documents irréfutables, il est actuellement fort probable que Notre-Dame-de-Trey n'est autre que Notre-Dame-de-Laghet...

Chanoine LOUIS BAUDOIN.

(1) Les registres de ce notaire sont conservés aux Archives du Palais Princier de Monaco ; pour le fait divers qui nous intéresse ici, cf. D 2<sup>e</sup> 2, f<sup>o</sup> 224 verso-227 verso.

(2) Cf. « Ibid. », f<sup>o</sup> 168-169.

(3) On sait qu'à cette époque et durant longtemps encore, cette ancienne « via Aurelia », restaurée à diverses reprises, servit de chemin unique entre La Turbie et Menton.

(4) Le texte dit : « In loco de quo in titulo ubi itinera dividuntur primum venit mancum et aliud venit turbiam », donc sous le Ricard.

(5) Cf. MORIS et BLANC, « Cart. de Lérins », table. A rapprocher : le « vallon de Très », sur la commune de L'Escarène, et Libac de Très, qui lui est contigu mais sur le territoire de Peille.

(6) « Terciera, tertiarium, trisagium, trutannus, trevage, treheu, trehu, treu », selon DU CANGE, « Gloss ».

(7) Cf. « Cart. de l'abb. de Saint-Victor-de-Marseille », n<sup>o</sup> 792, « castrum quod vocant Lac in comitatu Nicense » donné à l'abbaye au XI<sup>e</sup> siècle ; selon le rapport adressé au Saint-Siège, le 1<sup>er</sup> août 1806, par Mgr Colonna d'Istria, évêque de Nice, le Châteaueucier se confondrait avec ce « castrum » ; cf. « Raccolta di decreti... », I, p. 89 ; « Cart. de l'abb. de Lérins », p. 188-189, l'église « S. Marini de Laco » donnée à cette abbaye également au XI<sup>e</sup> siècle ; « Cart. de l'anc. cath. de Nice », n<sup>os</sup> 37, 38, 58, 100, où il est question de « Lacx, castrum prope Turbiam » ; cf. aussi « Doc. hist., Menton, Roquebrune et La Turbie » et « Cart. de l'abb. de S. Pons ».

(8) Cf. « Cart. de l'anc. cath. de Nice », n<sup>o</sup> 16, « circuit 1078 Bonfant dedit vineam de Treha Sancti Tropeti ».

(9) Cf. « Annales de Menton », novembre 1954, pour Carnolès ; « Rives d'Azur », novembre 1954, pour la Pause, et Noël 1954, sur la voie heraclienne et la voie romaine ainsi que sur la bande de territoire entre Vintimille et Cimiez.

(10) « Laghetto » (en italien : petit lac) paraît bien l'étymologie la plus probable de Laghet et je ne pense pas qu'on puisse tirer ce toponyme du pré-latin « lak », pierre, bien qu'il y ait la une borne, ainsi que je l'ai dit ; de même le nom de La Turbie (que l'on fait dériver de « Trophaea » ou plutôt de « turris in via ») ne peut provenir de « trovia » corrompu en « tervia » puis « turvia, turbia ». Jusqu'à preuve du contraire, restons dans le domaine du plausible et ne nous lançons pas en des aventures grotesques !

(11) Cf. « Rives d'Azur » de juin 1957, mon article sur la province des Alpes-Maritimes.

(12) Cf. Bibliothèque de Gessole, Musée Masséna à Nice, BONIFACY, manuscrits, n<sup>o</sup> 30, f<sup>o</sup> 34 verso, n<sup>o</sup> 328.

(13) Cf. Eugène FIGHIERA, « Un document inédit sur Notre-Dame-de-Laghet » dans « Nice historique », 1934, et tirage à part, p. 8 et 11.

(14) Cf. Reg. de cath. de Roq. ; André BARLA est dit : « degentis in oppido SUONES sub jurisdictione spirituali Turbiae » ; les publications furent faites les 21 et 28 octobre et 9 novembre 1792 avec la même mention ; Maria-Antonia Grana, née et baptisée à Roquebrune les 24 et 25 juin 1771. BONIFACY (« op. cit. », f<sup>o</sup> 27 verso, n<sup>o</sup> 255) nous dit que l'hôpital de La Turbie comptait parmi ses biens « una grotta sita nel luogo detto di detras nel 1774 », mais ne précise pas l'emplacement de ce lieu ; de son côté, le notaire du X<sup>e</sup> siècle écrit « de trey », sans erreur possible ; en conséquence, si « detras » se confondait avec « de trey », le premier toponyme serait vraisemblablement une corruption du second ; en tout cas, cela ne nous avancerait en rien quant à la situation de ce lieu-dit.

(15) Cf. BONIFACY, « op. cit. », f<sup>o</sup> 2 verso, n<sup>o</sup> 16.

(16) Cf. « Loc. cit. ».

(17) Cf. BONIFACY, « op. cit. », passim, notamment : f<sup>o</sup> 2, n<sup>o</sup> 15 ; « nel 1819 è morto a laghetto Parr. della Turbia il Suddiacono Bus di 26 anni » ; deux autres au même feuillet ; une assez longue liste au f<sup>o</sup> 47, n<sup>o</sup> 164, pour 1815-1824, à Laghet, Soanes, Spraes.

(18) Cf. « op. cit. ».

(19) Cf. Suppl. aux Petites Annales, ms., à l'année 1652.

(20) Cf. Arch. du P. de M., B 4, correspondance de Monléon.

